

Faire vivre une démocratie participative au sein de la commune

Nous voulons que notre projet soit construit dans un esprit participatif, comme en témoigne notre réunion publique du 13 Novembre. Cet esprit doit perdurer une fois élu.

Ainsi, le conseil municipal ne peut pas être seul pendant 6 ans à décider de l'avenir de la commune, sans rendre de compte ou impliquer les habitants. Il faut donc permettre aux Pianaises et Pianais de s'approprier les décisions pour la vie du village.

Les habitants doivent être consultés, informés sur les différents projets pour permettre à chacun de donner un avis éclairé sur les décisions concernant l'avenir de la commune. Nous proposons donc de mettre en œuvre différents moyens :



- Des **permanences régulières** à la Mairie pour faciliter les échanges avec les habitants. Chaque membre de l'équipe communale participera à tour de rôle pour permettre aux habitants de venir échanger avec les conseillers responsables des différentes compétences communales. Nous faciliterons aussi la **prise de rendez-vous** pour les personnes qui souhaitent rencontrer individuellement le Maire ou les conseillers.
- Des **réunions publiques d'information et participatives** au moins une fois par an pour faire le bilan de l'action du conseil municipal, pour donner les perspectives pour l'année à venir et faire un recensement des nouveaux besoins.
- Des **commissions municipales thématiques** ouvertes à toutes les personnes motivées, composées à part égale d'élus et d'habitants volontaires pour que chacun puisse contribuer en donnant son avis, en faisant part de propositions.
- La **consultation** de la population peut aller jusqu'à la mise en place de **référendum local** (articles L0112-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales) pour les grands projets de la commune. Nous nous appuyerons aussi sur des **sondages ciblés et/ou des questionnaires** pour alimenter les réflexions du conseil municipal et orienter les décisions.
- La **communication** sur l'action du conseil municipal doit passer par les moyens modernes et rapides ainsi nous réaliserons une refonte du **site internet** et nous créerons une **page Facebook** de la commune.
- Il sera aussi possible de **contacter l'équipe communale** par le site internet (formulaire de contact) ou via la page Facebook. Nous mettrons à disposition des habitants un formulaire à imprimer pour **soumettre des idées et suggestions** dans la boîte aux lettres de la mairie.
- L'**installation de deux panneaux d'informations électroniques** (un au niveau de la mairie, au bord de la D672 et un autre en bas, soit au niveau du collège, soit au niveau du rond-point entre la D1113 et la D672E4). Ces panneaux permettront de diffuser les informations communales, les avis de travaux, les événements associatifs, culturels et sportifs, la météo, des informations d'intérêt général, etc.
- Nous publierons l'ordre du jour en amont de la séance et **dans un délai d'une semaine, le compte rendu de la séance du conseil municipal** qui sera affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune (comme le précise l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales modifié le 7 août 2015).
- Comme proposé par une participante lors de la réunion publique du 13 Novembre 2019, nous mettrons en place un **conseil communal des jeunes** dès la première année du mandat pour impliquer les écoliers, collégiens et lycéens. Un conseil des jeunes s'accorde parfaitement avec la démographie de la commune (cf diapo 3 : 26% de la population à moins de 20 ans) et permet :
 - de recueillir les idées et suggestions des enfants et des jeunes,
 - de les initier à la vie communale,
 - de former les citoyens de demain,
 - de participer à leur éducation civique.